



novembre 2010

Al Louarn

Bulletin des sections finistériennes de Bretagne Vivante

ATLAS DE LA BIODIVERSITE DES COMMUNES (ABC)

Lancée par le Ministère de l'Écologie, l'opération "les Atlas de la Biodiversité des Communes" , vise à obtenir l'adhésion de 1 000 communes en France en trois ans.

Ils visent à mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune afin de sensibiliser les élus; les acteurs socio-économiques et les citoyens et ainsi faciliter la mise en place de politiques communales qui la prennent en compte. En Bretagne, 8 communes se sont portées candidates. Dans le Finistère, ce sont les communes de Loperhet, Le Conquet, L'Hôpital-Camfrout et Plabennec (à noter l'absence de villes de plus de 10 000 habitants). La même démarche sera renouvelée, l'an prochain.

La DREAL (ex DIREN) , coordonne l'opération et un comité de pilotage est prévu pour réfléchir à la mise en place de la démarche (BV sera invitée).

Une subvention est prévue pour les communes qui réalisent leur ABC (la partie de la subvention prévue pour l'animation serait donc versée aux associations, la partie prévue pour les inventaires serait versée aux communes, qui, ensuite, choisiront leur prestataire pour la réalisation des inventaires (assos ? bureaux d'étude ?).

Souhaitons qu'en 2011 les communes soient moins frileuses qu'en 2010 pour se porter candidates, car, connaître la richesse du patrimoine naturel d'une commune, devrait revêtir le même intérêt et la même importance que de recenser le patrimoine culturel, en fait. En fait, ces patrimoines ne devraient en faire qu'un : le patrimoine communal.

NANTES, VILLE VERTE

La ville de Nantes vient de se voir décerner par la commission Européenne, le prix de Capitale Verte Européenne pour 2013. Les efforts déployés depuis 20 ans, avec la volonté continue de préservation du patrimoine naturel de l'estuaire, ont trouvé là une juste reconnaissance.

En effet, depuis 2006, trois forêts urbaines ont été créées, l'objectif étant de limiter l'étalement des constructions et de valoriser les friches agricoles. Ces 3 forêts couvriront à terme - d'ici 2016 - une superficie de près de 800 hectares. Ce chemin (vertueux) avait été tracé par un ancien Maire nantais. Le 23 Mars 1912, monsieur Paul Bellamy, présente devant le conseil municipal, le projet d'acquisition de la propriété Caillé (futur Parc Procé) et dit " Vous savez, combien sont utiles à la santé publique, ce que les hygiénistes appellent "les espaces libres", plantés d'arbres producteurs d'oxygène, laissant circuler l'air et la lumière. Ils constituent, en quelque sorte, les poumons nécessaires à la vie de l'organisme important qu'est une grande ville industrielle...". Certains conseillers estimaient que d'autres opérations étaient plus urgentes à Nantes, le parc étant situé ...à la campagne ! Le maire poursuit "il arrivera une époque où ce parc se trouvera en pleine ville et, les Nantais d'alors, nous seront reconnaissants de leur avoir ménagé le plaisir d'y passer d'agréables moments ..."

Ainsi, le conseil Municipal approuva la promesse de vente et la propriété de 12 hectares fut acquise pour la somme de 320.000 Francs.

Voilà une excellente illustration de la maxime "gouverner c'est prévoir" , conciliant l'intérêt général et la responsabilité envers les générations futures. Malheureusement, nous constatons que, trop souvent, c'est le court terme, au nom de l'économisme, qui prévaut et ce ne sont pas les exemples récents qui manquent dans notre région.

Dans ce numéro :

<i>Atlas de la biodiversité des communes</i> <i>Nantes, ville verte</i>	1
<u><i>La continuité écologique des cours d'eau</i></u>	2
<u><i>Les bousiers du bois de Kéroumen</i></u> <u><i>Protection des mustélidés</i></u>	3
<u><i>Le restic, Lanrinou</i></u> <u><i>L'Alyte accoucheur</i></u>	4 5
<u><i>Convention internationale de la biodiversité à Nagoya</i></u>	6
<u><i>Pétitions</i></u>	7
<u><i>Restauration du bocage</i></u>	8

Retrouvez-nous sur
le web !
<http://rade-de-brest.infini.fr/>
et
www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante SEPNB
186 rue Anatole France
29200 BREST
Tél : 02 98 49 07 18

Source : Les amis de Kervoyal

LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

La morphologie d'un cours d'eau est constituée par les berges et le lit (mineur : où l'eau circule toute l'année, majeur : où l'eau circule en période de crue).

Cette morphologie a souvent été perturbée par des aménagements réalisés par l'homme (barrages, busages, biefs de moulins, recalibrages...), limitant la circulation de l'eau et perturbant, voire empêchant, la circulation des poissons ou des autres espèces utilisant le cours d'eau pour se déplacer.

La plupart des espèces inféodées aux cours d'eau ont besoin pour l'accomplissement de leur cycle biologique de se déplacer dans ceux-ci et d'y trouver des lieux de repos, de nourriture et des sites de reproduction.

La truite fario réalise son cycle de vie entre le cours d'eau principal et le petit chevelu (zones proches des sources). Des poissons grands migrateurs (saumon atlantique, anguille européenne, lamproie marine, alose et truite de mer) ont aussi besoin d'accéder aux eaux douces pour se reproduire ou se développer.

Les cours d'eau offrent un support de vie (déplacement, alimentation ou reproduction) pour les mammifères semi-aquatiques (loutre, castor, campagnol amphibie, crossope aquatique...), les amphibiens et pour toute une faune d'invertébrés. Les cours d'eau forment aussi de véritables couloirs écologiques pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Pour encadrer les aménagements des cours d'eau et leurs impacts sur la continuité écologique, une réglementation existe, en particulier la Loi "pêche" de 1984 (art L 430- 1 du code de l'environnement), la Loi sur l'eau de 1992 (art L210-1 du code de l'environnement).

Par ailleurs des obligations de rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau figurent dans la directive cadre sur l'eau dite DCE (2000/60/CE) et adoptée le 23/10/2000, dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui déclinent à l'échelle locale le SDAGE, le règlement "anguille" (règlement européen "anguille" (CE n°1100/2007) et le Grenelle de l'environnement (Grenelle 1 avec la constitution, d'ici 2012 d'une trame bleue et le Grenelle 2 avec la liste des cours d'eau classés au titre des listes définies à l'article L 214-17CE). Dans le Finistère, une liste de 71 ouvrages "Grenelle prioritaires" est en cours de constitution.

Sur le SAGE Elorn, figurent : la faïencerie sur le Lohan (ruisseau d'Irvillac), Pont Mel sur La Mignonne, les moulins de Penguilly et du Cann sur l'Elorn.

Il faudra, pour mener à bien le rétablissement du cours d'eau, identifier le(s) propriétaire(s), les droits liés à l'ouvrage, choisir un maître d'ouvrage pour les travaux, établir le diagnostic des ouvrages et étudier les possibilités d'aménagement en tenant compte de la hauteur de chute, de la profondeur de la fosse, de la lame d'eau pour la truite fario et, pour l'anguille adulte, de la hauteur de chute, du profil de l'obstacle, de la rugosité du support, de l'accès aux berges.

Pour la franchissabilité par les mammifères semi-aquatiques et autres espèces animales, un autre diagnostic devra être établi ainsi que pour le passage des canoés-kayaks.

Viendront ensuite les techniques d'aménagements (reconstitution du lit naturel, aménagement d'ouvrages existants, mise en place de passes à poissons, de banquettes

ou de passerelles pour les mammifères semi-aquatiques...).

Sources: L'excellent ouvrage du Conseil Général du Finistère "Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau".

Protection des mustélidés :

A toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à la protection des mustélidés et/ou qui siègent dans les CDCFS

Une note de la DREAL Haute Normandie (présentée cette année à la CDCFS de l'Eure) met en avant EN LE CHIFFRANT l'intérêt des mustélidés en terme économique. Pour le département de l'Eure, le fait de piéger les mustélidés, "coûte" 105 000 Euros à l'agriculture du fait de la protection indirecte des "ravageurs" des cultures.

Cet argument que toutes les Associations de protection de la nature mettent en avant, depuis des lustres, en vain, pour demander la protection des mustélidés en tant que protecteur des cultures est pour la première fois "CHIFFRÉ" et utilisé, en CDCFS, par un service de l'Etat (services de l'Etat qui trop souvent sont terrorisés par les chasseurs et les piégeurs...).

Bien sûr nous avons vérifié l'authenticité de ce document (auprès des membres de la CDCFS de l'Eure et de... l'auteur).

EN CONCLUSION : lisez ce document et transposez-le à votre département... Et rendez hommage à ce fonctionnaire qui, lui, a "osé" faire son travail.

Le document :

http://www.rade-de-brest.infini.fr/IMG/pdf/nuisibles_note_DREAL.pdf

Les bousiers du bois de kéroumen

Le 25 septembre 2010, je suivais un sentier tracé en contre allée par les promeneurs de chien. - même dans les espaces réservés, la jubilation vient de l'occupation de l'interdit -. Ce creux dans les herbes est devenu une coulée pour les lapins. Les dits rongeurs goûtent aux herbes, encore variées, le corps dissimulé, et bien sûr, crottent.

Tout le long de ce tracé jalonné comme par le Petit Poucet de tas de rondes crottes, les bousiers égrenaient leur petit tumulus.

Ce que je fis remarquer à deux personnes .

- Des bousiers qui mangent de la merde !

- Mais c'est dégueulasse !

Certes il n'y a plus de bouseux agricoles car plus de vache et donc par voie anale de conséquence plus de bouse ! Seuls demeurent les urbains bien torchés.

Pourtant les crottes de chien déposées journallement deviendraient vite le même fléau -à moindre échelle- qu'en Australie et la venue de l'agriculture intensive ou en Afrique dans les grands troupeaux de gnous et de zèbres en migration.

Et là aussi le même phénomène. Les bousiers absorbent la crotte canine et recycle de la matière fécale, pour que croissent noisetiers et autres châtaigniers. J'ai vu en deux jours une crotte fort respectable d'un grand chien... disparaître ! C'est ainsi que le scarabée roule sa vie dans la richesse des excréments.



Je me souviens dans mon enfance que les fosses d'aisance se vidaient sur le jardin et faisaient le bonheur des poireaux.

Entre temps deux argus, bleu intense sur jaune ocre, se posèrent sur une fleur de lotier. Une manière de "bioversifier" un poème scato en contemplation du beau et surtout de se remémorer toute la symbolique que les Égyptiens consacraient au scarabée. Il était pour eux ni plus ni moins qu'un dieu créateur.

Jean-Noël L'Eost

A la mémoire de Jacqueline Guibon, fidèle adhérente de la section Rade de Brest, nous reproduisons une poésie extraite d'un de ses recueils « Brest, ma ville »

Brest, ma ville...



J'aime Brest, ma ville,
Le Pont bleu qui s'envole,
S'amuse dans le vent;

Au bord de l'onde,
La Tour
De Quilbignon à la galure ronde ;

Le Château
Magnifique, ses créneaux,
Ses tourelles où rêvent les enfants ;

Les balades
Frivoles du Cours
Fleuri, au-dessus de la rade ;

L'Hôtel de ville
Et ses jets d'eau
Où baguenaudent les badauds ;

De l'Arsenal du Plateau
Où travaillait mon père,
Les luttes ouvrières.

J'aime Brest, ma ville,
Le goéland qui vole,
Folâtre dans le temps.

Extrait de son recueil de poésie
« Brest, ma ville » ill. J-Y André

LE RESTIC, LANRINO, LE COMBAT CONTINUE

Face à deux projets routiers d'un autre temps, les deux collectifs (collectif Restic et Stoplanrinou) ont décidé, malgré les votes positifs des élus, de continuer à s'y opposer.

Le projet du Restic qui fait un peu plus de quatre kilomètres, consiste à relier l'échangeur de Kergaradec au rond point de l'usine d'incinération du Spornot et son coût avoisinerait les 14 millions d'euros.

Après une remise de plus de deux mille signatures au premier vice-Président de BMO le 4 juin dernier, un courrier a été adressé aux élus du conseil communautaire avant le vote du 22 Octobre dernier du dossier préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la voie Nord de Lambézellec, ainsi que la demande d'ouverture d'une enquête publique conjointe.

Malgré le vote favorable du conseil de Communauté, le collectif ne désarme pas : le samedi 30 octobre, plusieurs membres ont débroussaillé une parcelle - située sur le tracé de la voie- près de laquelle, avaient été planté un pommier et un ginkgo biloba. Cette fois-ci, ce sont des potimarrons qui seront mis ainsi que des....ruches.

Une réunion du collectif, le 17 Novembre, a permis de faire le point de la situation et de dégager de nouvelles formes d'action.

A Lanrinou, il est prévu une voie de liaison entre les départementales 770 et 764 ,sur les communes de Landerneau, Pencran et Dirinon, son coût s'établirait aux environs de 15 millions d'euros.

Un courrier, signé par les 6 associations opposées au projet, a été également transmis à tous les élus de la Communauté de Communes Landerneau-Daoulas.

Le 22 Octobre, une lettre a été adressée au Préfet pour lui signaler la présence d'habitats remarquables et d'espèces végétales protégées (en particulier l'hyménophyle de Tunbridge, le dryopteris à odeur de foin, le trichomanès élégant) et des espèces animales (escargot de Quimper, lucane cerf-volant), les associations souhaitant que la déclaration d'utilité publique soit rapportée.

Le collectif s'est réuni le 20 Novembre à Landerneau pour définir les futures actions à entreprendre.

Ces deux projets routiers inutiles, car des solutions alternatives existent, surviennent au moment où l'on ne cesse de nous dire "que les caisses sont vides", le simple bon sens, consisterait donc à y renoncer.

Alyte accoucheur / *Alytes obstetricans*

Description :

Cet anou de petite taille (maximum 55 mm), d'aspect général trapu, est reconnaissable aisément à sa pupille verticale, ovale ou en forme de losange. Son chant nuptial, émis de nuit et à terre, de mars à août, est également très caractéristique. Il est constitué d'une série de notes courtes, flûtées et cristallines. Ce chant est très différent du chant des autres amphibiens.

Biologie :

L'adulte est terrestre et cantonné à une centaine de mètres du têtard. Il utilise toutes cachettes disponibles : sous des grosses pierres, anfractuosités diverses, galeries de rongeurs, ...

La particularité qui lui a valu son nom réside dans sa façon originale de s'accoupler. Avec ses pattes antérieures le mâle masse la femelle pour l'inciter à pondre, féconde la ponte au passage puis récupère le chapelet qu'il attache au niveau de son dos et de ses pattes postérieures. Le jour de l'éclosion approchant, le mâle ira déposer sa ponte à l'eau.

Les habitats aquatiques des têtards sont très variables, en eau stagnante ou courante, mais l'espèce utilise invariablement des sites où la présence d'eau est permanente.

Une des caractéristiques de l'espèce est sa cohabitation avec l'homme. Ainsi, il peut occuper des sites urbains (parcs, jardins, coulées vertes) dès lors que les habitats aquatiques et terrestres soient réunis.

Répartition :

C'est une espèce ibéro - atlantique étendue : Portugal, Espagne, France, Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse. La responsabilité de la France dans sa conservation est d'autant plus importante dans la mesure où c'est le seul pays où l'espèce est présente sur l'ensemble du territoire et dans la mesure également où ce pays assure le lien entre les populations ibériques et les populations plus continentales.

En Bretagne, l'atlas de répartition en cours va préciser sa répartition mais, d'ores et déjà, il semble absent



Mâle transportant la ponte

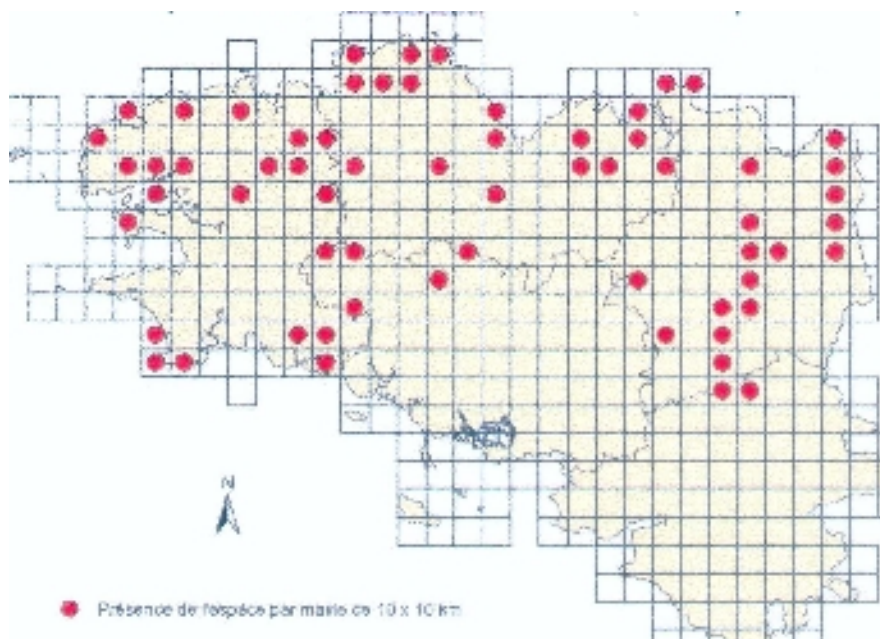
d'une partie du Morbihan et d'Ille et Vilaine.

Dans le Finistère et plus précisément sur BMO, l'espèce est présente mais de façon morcelée. Il est d'autant plus important d'y maintenir ses populations connues.

Mesures de protection :

L'alyte accoucheur est intégralement protégé en France par la loi du 10 juillet 1976 dont l'article 3 interdit la destruction, l'altération et la dégradation de son milieu de vie.

Il est également cité dans l'annexe 2 de la Convention de Berne et dans l'annexe 4 de la Directive Habitats qui, au niveau européen, interdisent, entre autres, la détérioration ou la destruction intentionnelles de ses sites de reproduction ou de ses aires de repos.



Stéphane Wiza

Sources :

- Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg, Rémi Duguet et Frédéric Melki, Parthénopé Collection, 2003
- La Hulotte 53 : le crapaud accoucheur, 1984

Le groupe « Serpents et dragons » s'est réuni tous les mois sous la houlette de Stéphane qui, alternant travail en salle et sorties sur le terrain, nous a initiés à l'étude des reptiles, batraciens et odonates (libellules et demoiselles). Et chacun a pu apporter sa pierre à l'élaboration des atlas. Tout ceci sous les traits d'humour de Stéphane et la bonne humeur de tous.

Vous êtes les bienvenus, **la prochaine réunion aura lieu le jeudi 10 février 2011 à 20h30**, au siège de Bretagne Vivante 186, rue Anatole France.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès du Professeur Jean-Yves Floc'h survenu à l'âge de 70 ans. Jean-Yves a été un enseignant exceptionnel pour transmettre sa passion des grandes algues marines à l'Université de Brest et un chercheur phycologue de renommée internationale.

Ses talents de pédagogue s'étaient aussi exprimés dans plusieurs ouvrages dont le dernier paru en 2010 : les Secrets des Algues (cf. Bretagne Vivante n°20).

Jean-Yves Floc'h était professeur émérite à l'Université de Bretagne Occidentale à Brest, auteur d'une cinquantaine d'articles scientifiques et co-auteur d'un classique, le Guide des algues des mers d'Europe (Ed. Delachaux et Niestlé, 1992, 2006).

Passionné de nature, il aimait accompagner sur le terrain ses étudiants de tous âges ou les naturalistes amateurs avec la SEPNB (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne devenue Bretagne Vivante) et la Maison de l'Algue de Lannildut. On lui doit d'excellents articles dans Penn ar Bed et ses schémas sur l'étagement des algues continue à être recopié un peu partout. Il avait aussi contribué au succès des excursions de la Société Phycologique de France dans les années 70, dont les marées à Ouessant et en Rade de Brest en 1970. Il fut aussi un conseiller scientifique précieux pour Océanopolis.



Jean-Yves Floc'h
animant une sortie "algues"

DEUX PÉTITIONS EN LIGNE À DIFFUSER LARGEMENT AUTOUR DE VOUS.

1. "Au delà de la pollution du GUILLEC arrêtons la stérilisation des sols !"

Une **catastrophe** a affecté récemment la rivière du Guillec, à Plougoulm (dans le 29 - Haut-Léon).

Le bilan écologique est désastreux : **destruction totale, en 15 minutes seulement, de 130 tonnes de truites dans une pisciculture, mort de toute la faune aquatique du cours d'eau sur près de 13km, dégradation de la baie marine de Mo-guériec, où même les coquillages, des poissons plats et quelques oiseaux ont été décimés.**

Les causes de cette pollution dramatique sont aujourd'hui connues : le **traitement d'une parcelle agricole par un pesticide extrêmement toxique**, le « Metam sodium », dit aussi « Trématon extra », qui serait interdit à la commercialisation mais non à l'utilisation.

Ce produit, qui n'est qu'un composant de notre agriculture mortifère, est utilisé comme insecticide, herbicide et fongicide **pour stériliser totalement le sol** sur une épaisseur de quelques dizaines de centimètres, avant de lancer un semis de **mâche**. Il permet ainsi de tuer toutes herbes sauvages, tous insectes, tous champignons, tous vers de terre, qui pourraient gêner le cycle d'une **production totalement artificialisée**. Le sol n'est plus, dans cette agriculture qui sème la mort dans son sillage, qu'un **substrat inerte**. Et les produits qui en sont issus, empoisonnés, finissent dans nos assiettes ! Bon appétit !

Une pétition a été mise en ligne pour protester contre cette pollution de nos ressources aquatiques et demander à ce que des sanctions viennent mettre un terme, progressivement mais systématiquement, à la destruction gratuite de notre environnement.

http://www.petitions24.net/au_dela_de_la_pollution_du_guillec_arrtons_la_sterilisation_des_sols

2. La méthanisation des marées vertes et du lisier ne doit pas faire illusion

L'axe majeur du plan gouvernemental de lutte contre les marées vertes consiste à les méthaniser en même temps que le lisier qui les produit en grande partie. Pour toutes les raisons développées ci-dessous, je, soussigné(e), dénonce le mauvais usage de ce procédé, dont je ne conteste pas l'intérêt par ailleurs....

La méthanisation consiste à accélérer la dégradation de la matière organique... Le résultat est la production de méthane, grâce à l'action de bactéries. D'où l'idée de récupérer ce gaz pour en faire une source d'énergie. ... Mais les problèmes ne manquent pas.

D'abord, le problème technique. Prenons l'expérience réalisée à Plélo (22). Comme le lisier est composé à 96 % d'eau, sa méthanisation implique d'y ajouter du carbone, sous forme de maïs ensilés, de paille et de graisses de stations d'épuration... le bilan se conclut par un excédent d'azote par rapport à l'azote initial ...

L'azote n'est pas éliminé, il est solidifié. Cette technique mise en œuvre apporte un remède pire que le mal, un excès toujours plus grand d'azote, qui, épandu sous une forme solide, finira de toute façon dans les rivières pour alimenter toujours plus de marées vertes. Que penser alors d'une tentative de méthanisation de masses algales, composées de plus de 90 % d'eau, et de surcroît de sel et de sable ? Le rapport des inspecteurs généraux... mentionne que "les obstacles techniques à surmonter ne semblent pas négligeables".

Les contribuables paient l'émergence d'un lobby de la méthanisation.

Économiquement cette opération n'est pas viable ? Le rapport des professeurs d'économie Mahé et Le Goff démontre que tout traitement des lisiers et autres déjections apporterait un surcoût que ne compenserait jamais l'augmentation de la production du cheptel. Mais comme il sera assuré en grande partie par la collectivité, à hauteur de 60 à 80 %, les éleveurs seront tentés de l'interpréter comme un signal fort à produire toujours plus, au-delà de leurs capacités d'épandage. Ajoutons à cela les amendements "Le Fur", qui facilitent la concentration des élevages et l'installation industrielle de méthaniseurs, et la boucle est bouclée : la lutte contre les marées vertes aboutirait à subventionner l'augmentation du cheptel.

Enfin, légalement, ces mesures remettent en cause le principe de base "pollueur payeur". Les auteurs de la pollution ne sont pas sollicités directement pour la mise en œuvre de cette "méthanisation", que ce soit en investissements et en fonctionnement. Les coûts de la dépollution devront intégralement être supportés par les contribuables directement ou indirectement...

C'est pourquoi, je vous demande, Monsieur le Préfet, de renoncer à ce projet, d'engager la profession agricole à des changements fondamentaux de pratiques culturelles, quand ils n'ont pas déjà été accomplis, en les conditionnant à des aides techniques et financières.

Le texte complet et la pétition

<http://www.cyberacteurs.org/actions/presentation.php?id=188>

CONVENTION INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITE A NAGOYA

La 10ème conférence des parties (COP) de la convention internationale sur la biodiversité (CDB) qui se tenait à Nagoya, au Japon, vient de se terminer par un accord, alors que beaucoup redoutaient un fiasco, comme à Copenhague.

Étaient au menu, le protocole APA (Accès aux ressources génétiques et Partage des Avantages) Plusieurs pays ont déjà mis en œuvre de tels dispositifs comme le Pérou, l'Équateur ou encore le Brésil. Agrippés à leur vision de la propriété intellectuelle, l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Japon et le Canada bataillent a contrario - la création de la plate forme scientifique internationale sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ip Bes) et les objectifs post-2010 définissant le cadre du futur plan stratégique 2011-2020 qui permettraient de cesser de penser que nous pouvons construire la richesse pour tous sur la destruction de la nature partout, alors que notre futur est dans la biodiversité dont le taux actuel d'extinction des espèces serait 1 000 fois plus élevé que le niveau jugé naturel.

Lors de la Conférence, Pavenn Sukdved, économiste Indien, a présenté un rapport consacré à l'économie des systèmes et considéré comme un "rapport Stern" sur la biodiversité. En effet en Octobre 2006, Nicholas Stern chiffrait, pour la première fois, le coût économique du réchauffement climatique, à une perte de 5500 milliards d'euros dans les 20 ans si rien n'est tenté.

Le rapport de Pavenn Sukdved préconise d'évaluer, de la même façon, les services que les écosystèmes rendent à l'homme et les pertes associées à leur dégradation. Pour lui, (chiffres de l'interview du Monde Magazine du 24/10/2010) "l'actuelle érosion des biotopes terrestres (forêts, océans, sols) jusqu'ici capables de s'auto-entretenir, nous coûte entre 1350 et 3100 milliards d'euros chaque année (la récente crise financière selon le FMI serait de 1150 milliards d'euros). Les récifs coralliens (1,2 %des fonds marins) font vivre 30 millions de personnes, abritent de 1 à 3 millions d'es-

pèces et protègent les côtes pendant les tempêtes."

Pour lui, "il semble évident que les innombrables services rendus par les écosystèmes ont une valeur. Pourtant, ceux-ci, sont encore invisibles. Le taux d'oxygène constant, la régulation climatique, la dépollution par les océans n'apparaissent pas dans les comptes privés et publics. Or cette invisibilité du capital naturel contribue gravement à la dégradation des écosystèmes et à la perte de la biodiversité".

Pour l'économiste Indien, « l'air, l'eau potable, la captation du carbone par les forêts, la protection contre les inondations grâce aux marécages sont des **"BIENS COMMUNS"** »

Cette "comptabilité environnementale" ne va pas sans se poser des questions quand on sait que l'humanité a causé la destruction d'au moins 17% de la forêt tropicale amazonienne au cours des 50 dernières années du fait de la demande croissante de terres (élevage, culture du soja et biocarburants).

Par ailleurs, en juin 2007, la FAO (organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dénonçait l'éviction des races traditionnelles d'animaux de ferme au profit d'un nombre limité de races très productives. Un an plus tard, la FAO annonçait qu'environ, les 3/4 de la biodiversité génétique variable des plantes cultivées, avaient disparu au cours du 20ème siècle. L'essentiel de l'alimentation humaine mondiale ne reposant plus que sur 12 espèces végétales et 14 espèces animales.

Toutes ces menaces ont-elles donné à réfléchir aux participants ? Quoiqu'il en soit, après deux semaines de débats intenses et, en clôture d'une année déclarée internationalement celle de la biodiversité, un accord a été signé par 190 pays sur 193 présents.

Cet accord prévoit un plan stratégique en 20 points à atteindre d'ici 2020 pour tenter d'enrayer la disparition de nombreuses espèces animales et végétales.

Les signataires se sont mis d'accord sur :

- La protection de 10% de la surface des océans (moins de 1% aujourd'hui) et de 17 % sur terre (13% actuellement).
- Une exploitation des ressources génétiques issues de la flore, de la faune et autres micro-organismes, moins spoliatrice des pays d'où elles proviennent.
- La lutte contre les subventions néfastes à la biodiversité (subventions à la pêche et à l'agriculture notamment).

A noter le caractère non contraignant de ces mesures qui confirment cependant la reconnaissance de l'importance de la biodiversité dans la survie de l'humanité.

Lors de la prochaine réunion des parties en 2012 en Inde, un premier bilan permettra de savoir si les actes ont suivi les discours.

Après le fiasco du récent sommet pour le climat de Copenhague, cet accord est un résultat assez inespéré.

Il conviendrait également de s'accorder sur des actions claires pour promouvoir les synergies entre la convention de la biodiversité biologique (CDB) et la convention cadre sur les changements climatiques (UNFCCC).

Le sommet de Nagoya semble aussi avoir accéléré la prise de conscience chez les politiques et, à l'instar du changement climatique, avec le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la biodiversité devrait faire l'objet des mêmes attentions avec la prochaine création (en principe avant la fin de l'année) de l'IPBES (intergouvernemental science-policy platform on biodiversity and ecosystem services).

Cet organisme devrait être amené à produire une évaluation impartiale des informations scientifiques, techniques et socio-économiques sur la biodiversité et les services liés, qui ferait référence tant au niveau scientifique que politique.

Jean-Pierre Le Gall

RESTAURATION DU BOCAGE

Le programme "Breizh bocage" a été lancé dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2007- 2010 pour préserver et remplacer le maillage bocager en Bretagne et réduire le transfert vers les eaux des polluants d'origine agricole.

En sachant que 48% des précipitations efficaces arrivent à la rivière après un cheminement rapide (ruissellement et écoulement) et 52% arrivent après un cheminement lent (écoulement souterrain profond).

Des conventions sont signées entre la collectivité porteuse du projet et les agriculteurs volontaires, ceux-ci s'engageant pour 5 ans à préserver le maillage reconstitué. Le financement du programme est réalisé par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional et les conseils généraux Bretons.

Dans le cadre du SAGE Elorn, l'état des lieux du bocage a permis de déterminer des zones où la faible densité du bocage présentait des risques d'érosion, ce sont les sous-bassins du Penguilly, du Brézal, du Justicou et la rive droite du Quillivaron, du sous-bassin du Lohan (ruisseau d'Irvillac) et une partie du Camfroust.

L'élaboration des schémas bocagers, pilotée par le syndicat de Bassin de l'Elorn, a permis de dresser un état des lieux en s'appuyant sur le travail de photo-interprétation et sur des visites de terrain et mobilise l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la gestion du bocage. L'étude se faisant à l'échelle de la parcelle.

Dans le volet opérationnel, la priorité est donnée aux travaux portant sur les talus/haies de fonds de vallée et sur les talus/haies perpendiculaires au sens de la pente.

Lors de l'élaboration, la modification ou la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) les collectivités publiques peuvent classer en priorité certains linéaires de bocage à vocation hydraulique et/ou érosive en tant qu'Espace Boisé Classé (EBC) ou Eléments d'Intérêt Paysager (EIP). Ils sont intégrés à la cartographie du règlement du PLU et peuvent ainsi bénéficier d'une protection juridique face aux projets de restructuration foncière ou d'aménagements divers.

Sur Irvillac (SAGE Elorn) et Trébabu (SAGE Bas-Léon) deux programmes viennent d'être lancés.

A Irvillac, des conventions ont été signées le 29 Octobre entre le Syndicat de Bassin et des exploitants agricoles (et/ou propriétaires) s'engageant dans la campagne de travaux 2010 (mise en place de talus nus ou plantés, modification d'entrées de champs, réalisation de travaux hydrauliques). Cette commune, fortement remembrée il y a une quarantaine d'années, est soumise, dans certaines zones, à une forte érosion (après chaque forte pluie, la couleur des eaux du Lohan et de la Mignonne arrivant à Daoulas, en apporte la preuve).

A Trébabu, l'opération Breizh bocage est adaptée au bassin versant du Kermorvan (1415 hectares et 40 exploitations agricoles) à l'aval duquel se trouve la réserve d'eau alimentant tout le secteur (10 000 abonnés).

Une première réunion du comité de pilotage a été organisée le 9 Novembre à la Mairie de Trébabu par le syndicat des Eaux, reconnu comme structure porteuse pour mettre en place le programme. Un diagnostic action a été réalisé pour bien connaître les caractéristiques du territoire, suivront des visites individuelles en Novembre et Décembre, puis la mise en place des projets. La signature des conventions pourrait se faire à partir de Janvier.

Jean-Pierre Le Gall (section Rade de Brest)

Sources : Document SAGE Elorn (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable -PAGD)

"La terre va continuer de tourner autour du soleil, la vie va continuer sur la terre, les fourmis et les bactéries vivront très bien aussi et nous sommes incapables de les éliminer. Ce qui est en question, c'est l'avenir de l'espèce humaine, comme d'ailleurs de tous les grands mammifères. Les biologistes nous disent que ceux qui sont dans le collimateur de la 6ème extinction, ce sont tous les mammifères de plus de trois kilos. Regardez demain, sur votre père- personne, si vous êtes concernés" Hubert Reeves



Pour nous contacter:

Bretagne Vivante SEPNEB Rade de Brest
186 rue Anatole France
BP 63121
29231 BREST CEDEX

Courriel: contact@bretagne-vivante.org